

MIEUX RESPIRER, C'EST ÇA L'IDÉE !

INSUFFLEZ L'ÉLAN POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS VOTRE COMMUNE



POURQUOI VOTRE COMMUNE A TOUT À Y GAGNER ?

Améliorer la qualité de l'air c'est investir dans :

Une meilleure santé des habitants

- protéger l'ensemble de la population de votre commune,
- en particulier les personnes les plus sensibles à la pollution de l'air : personnes âgées, femmes enceintes, nourrissons, jeunes enfants et personnes souffrant de pathologies chroniques.

Un renforcement de l'économie et de l'attractivité de votre territoire

- réduire les coûts de santé publique,
- améliorer le cadre de vie grâce à un environnement plus sain et apaisé : espaces verts, mobilités douces, pollution sonore limitée...

Une commune plus durable

- limiter les impacts sur les écosystèmes et les cultures,
- informer les populations de votre commune sur cette thématique majeure,
- former dès le plus jeune âge via des sensibilisations dans les écoles.

DE QUELS POLLUANTS PARLE-T-ON ?

Il s'agit de molécules ou particules présentes dans l'air ambiant que nous respirons (15 000 litres d'air par adulte et par jour). Les polluants réglementés sont les particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀), les dioxydes d'azote et de soufre (NO₂ et SO₂), les composés organiques volatiles (COV) et l'ozone (O₃). Ces polluants sont issus de sources variées.

QUELS SONT LES IMPACTS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ?

La réduction de la pollution atmosphérique permettrait d'éviter chaque année en Provence-Alpes-Côte d'Azur (source Santé Publique France) :

- **4100** décès prématurés,
- entre **330** et **2 700** nouveaux cas de maladies respiratoires chez l'enfant selon la maladie (asthme, broncho-pneumopathies, ...)
- entre **310** et **5 800** nouveaux cas de maladies cardiovasculaires respiratoires ou métaboliques chez l'adulte selon la maladie (hypertension, infarctus, AVC, cancer du poumon, ...)

Un enjeu pour l'environnement :

- baisse des rendements agricoles,
- affaiblissement des végétaux notamment les forêts.

QUELS NIVEAUX OBSERVÉS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE ?

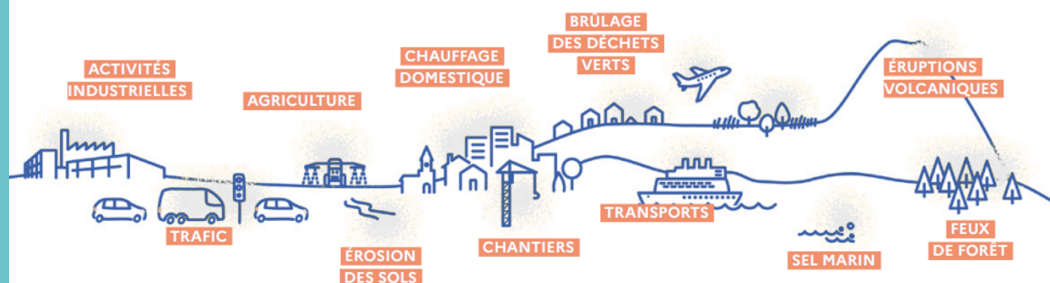
L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, AtmoSud, dispose d'un réseau de stations capteurs) qui mesurent les concentrations de polluants dans l'air. AtmoSud réalise également des modélisations pour évaluer la pollution sur tout le territoire.

AtmoSud estime qu'en 2030, environ 460 000 habitants des Bouches-du-Rhône seront exposés à un dépassement de la valeur limite réglementaire fixée par l'Union européenne pour le dioxyde d'azote (NO₂), et environ 173 000 habitants pour les particules fines PM_{2,5}.

QUELS SONT LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉMETTEURS ?

Dans les Bouches-du-Rhône, les émissions de dioxyde d'azote NO₂ viennent d'abord du transport routier, puis de l'activité maritime et de l'industrie. Pour les particules fines PM_{2,5}, c'est le secteur résidentiel qui est prépondérant dans les émissions sur le département.

DES SOURCES VARIÉES D'ÉMISSIONS



LES LEVIERS EN TANT QUE MAIRE

- ✓ **Réglementation** : arrêtés municipaux.
- ✓ **Communication** : canaux directs pour sensibiliser (bulletin municipal, réseaux sociaux, réunions de quartier) - mettre la qualité de l'air au cœur de l'information citoyenne
- ✓ **Budget** : subventions, financements propres
- ✓ **Exemplarité** : appliquer les bonnes pratiques dans les services communaux.

PARTICIPEZ AU RÉSEAU DE SURVEILLANCE

- en mettant en place des capteurs sur votre commune.
 - Cela permet de sensibiliser les populations, d'analyser des problématiques localisées et de mieux connaître les pollutions sur votre territoire.
- ✓ **contactez AtmoSud**



GLOSSAIRE

AtmoSud : Association agréé de surveillance de la qualité de l'air en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
SCoT : Schéma de cohérence territoriale



RESSOURCES UTILES

- ➔ **DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur** : retrouvez notamment les ressources du plan de protection de l'atmosphère
<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-plans-de-protection-de-l-atmosphere-r3376.html>
- ➔ **Atmosud** : consultez les concentrations mesurées aux stations, la prévision de la qualité de l'air sur votre commune heure par heure, des études, l'offre d'accompagnement pour les collectivités (mettre le logo atmosud)
<https://www.atmosud.org/>
- ➔ **Outil Cigale** : retrouvez le tableau de bord de votre commune avec les données clés sur l'air, l'énergie et le climat (émissions de gaz à effet de serre)
<https://cigale.atmosud.org/index.php>

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Énergie Logement
Unité Air Climat et Transition Énergétique



uacte.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

COMMENT AGIR DANS MA COMMUNE ?



Favorisez les mobilités durables, en développant :

- les aménagements cyclables,
- les zones apaisées pour les piétons et les cyclistes,
- les dispositifs de covoiturage,
- les transports en commun,
- des initiatives de sensibilisation : journées sans voiture, ateliers réparation vélo, challenges « mobilités douces »...



Mettez en place un urbanisme favorable à la santé, en intégrant la qualité de l'air dans les documents de planification (PLU(i), SCoT, PCAET) : positionnement des établissements sensibles (petite enfance, personnes âgées, hôpitaux), végétalisation adaptée...
Incitez à la rénovation des logements, pour un habitat sain et pour limiter le chauffage au bois peu performant.



Évitez le brûlage des déchets verts :

- en informant et sensibilisant les habitants,
- en proposant des alternatives (broyage, compostage),
- en mobilisant les services municipaux et la police municipale,
- en adaptant la gestion des espaces verts....



Prévenez, sensibilisez, formez et communiquez dans les écoles, les établissements recevant du public, les événements grand public, les services municipaux, les infrastructures sportives, etc.



Agissez lors des épisodes de pollution, en mettant en œuvre :

- relais des recommandations sanitaires,
- incitation aux mobilités douces et aux transports en commun,
- information sur la circulation différenciée (vignettes Crit'Air).



LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Piloté par l'État, le PPA des Bouches-du-Rhône rassemble et mobilise l'ensemble des acteurs locaux pour améliorer durablement la qualité de l'air, afin qu'aucun habitant ne soit exposé à un dépassement des normes qualité de l'air. Son plan d'action intégrateur vise à réduire les émissions des différents secteurs d'activités.

Participez à sa révision qui démarre en 2026 !



Site internet de la DREAL

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-plans-de-protection-de-l-atmosphere-r3376.html>